

Conseil de développement

du

Pays de Châlons-en-Champagne

« Un outil de participation citoyenne »



COMMISSION 1

REUNION DU 6 FÉVRIER 2012

COMPTE-RENDU

La deuxième commission du Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne s'est réunie le lundi 6 février 2012 dans le but de faire le point sur la méthodologie proposée et sur ses modalités d'application. Cette réunion s'est déroulée à la Maison des syndicats de Châlons-en-Champagne sous la présidence de Mme Josselyne MACHET.

ETAIENT PRESENTS :

Christelle BLIN ; Patrick BOYER ; Evelyne GRANDREMY ; Michel LE DREN ; Bénédicte LHOTE ; Josselyne MACHET ; Agnès PERSON ; Didier PIERRE-DIT-MERY ; Muriel RENAULT ; Philippe ROTH ; Fabien SELLIER ; Marie-Jeanne TRONCHET ; Jean-Jacques WEBER ; Sophie PURON ; Jean-Marc CHONÉ ; Grégory JAZERON

ETAIENT EXCUSES :

Jean-Marie ALBORGHETTI ; Gérard ANDRÉ ; Hubert ARROUART ; Karine BONNE ; Christophe COURTIN ; Yamina COUTURIER ; Denis DEMKO ; Daniel GOUGELET ; Arlette MITTEAUX-HUSSENET ; René SCHULLER ; Annie WILK-CLAUDE

Présents : 16

Excusés : 11

La réunion s'est ouverte sur une intervention de Mme Josselyne Machet.

MME MACHET :

Remercie les participants et fait valider le compte-rendu de la réunion du 6 janvier.

La parole est ensuite laissée à l'animateur pour revenir sur les objectifs de la saisine ainsi que sur les phases de travail.

M. JAZERON :

A l'échelle du pays, la question de la mobilité vise à répondre à trois objectifs :

1. **Rendre l'agglomération plus accessible** : services de santé, équipements sportifs, culturels et de loisirs, pôles d'enseignement et d'activités et commerces.
2. **Améliorer l'accès aux bourgs-centres** : services publics et de santé, équipements sportifs, culturels et de loisirs, services liés à l'enfance, et commerces.
3. **Développer la mobilité des services** : services itinérants, permanences.

Dans le but de répondre à ces objectifs, la méthodologie propose de séparer le travail en deux phases :

▪ **Phase 1 : élaboration du diagnostic**

- Recensement de l'offre et de la demande en matière de transport et de services
- Evaluation des besoins
- Analyse des freins au développement de l'offre

▪ **Phase 2 : élaboration du plan d'actions**

- Identification des acteurs concernés
- Proposition d'actions à différentes échelles de temps (court et moyen terme) et de lieux (pays, intercommunalité, commune)

MME MACHET :

Rappelle que le travail demandé par le syndicat mixte à la commission 1 vient s'inscrire dans le cadre d'une étude sur la mobilité et les déplacements au sein des bassins de vie de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne. Elle a été commanditée par les différentes collectivités qui composent ces territoires et doit démarrer au premier semestre 2012.

Il est attendu du conseil de développement qu'il puisse proposer une analyse plus fine et plus proche des habitants pour ce qui concerne l'offre et la demande. Le travail de la commission viendra alors compléter le diagnostic réalisé par le bureau d'études avec les données statistiques habituelles sur les grands systèmes de transport collectif.

M. JAZERON :

Les outils méthodologiques ont été à nouveau présentés. Quatre grilles seront utilisées (3 pour le diagnostic et 1 pour le plan d'actions). Les guides permettant de les diffuser et de les remplir seront transmis ultérieurement. La présentation n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

MME MACHET :

Les outils étant mis en place, la question est maintenant de déterminer la façon de procéder pour la mise en œuvre de la phase de diagnostic.

La commission décide de procéder aux repérages des personnes ressources et des relais susceptibles de fournir et de faire remonter les informations. Les élus du pays seront sensibilisés à la démarche par les membres eux-mêmes lors des conseils communautaires. Les associations ainsi que les autres acteurs socio-économiques seront démarchés directement à l'occasion de réunions ou de rencontres professionnelles. Chaque membre de la commission s'engage à devenir la personne référente vis-à-vis des acteurs qu'il aura sensibilisés.

M. ROTH :

La mission locale peut fournir des informations concernant les jeunes déscolarisés et/ou en situation de réinsertion. Cette population représente 26% des jeunes de l'agglomération châlonnaise. Ces informations pourront servir de base à la répertorisation de leurs besoins (principales préoccupations, 1^{ères} nécessités...). Il peut également être question de déterminer les intentions de mobilité des jeunes (à quelle échelle sont-ils prêts ou voudraient-ils se déplacer ?).

MME GRANDREMY :

Suggère de procéder par tranches d'âge pour déterminer les besoins de la population. La commission propose plutôt de se tourner vers les différents publics (jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, actifs...), car les besoins sont plus facilement définissables.

MME MACHET :

La population militaire représentant plus de 8 000 personnes à l'échelle du territoire, il pourrait être intéressant de connaître ses besoins. Est-il possible d'avoir accès à ces informations et par quels moyens ?

M. SELLIER :

Les militaires du pays ont déjà pu être sensibilisés à la démarche entreprise par le conseil de développement. M. Sellier, en concertation avec Mme Person a pris l'initiative de contacter les responsables des camps militaires. Les informations recueillies seront centralisées au camp de Mourmelon et transmises dans des conditions qui n'ont pas encore été définies.

MME PERSON :

Insiste sur la nécessité de croiser les besoins des publics-cibles. Il ne faut pas seulement appréhender la demande de façon segmentée mais aussi chercher à connaître les besoins de déplacements qui soient communs, que ce soit en termes de services ou de lieux. Par ailleurs, le Conseil Général étant compétent en matière de transports, Mme Person propose de faire intervenir un technicien lors des prochaines réunions de la commission.

M. JAZERON :

Il est également important de pouvoir croiser les sources autant que possible. A titre d'exemple, un élu aura des informations sur les personnes âgées de son village, une association de type ADMR également. Cependant, l'approche, le point de vue et le ressenti des acteurs ne sera pas le même, ce qui permettra de cibler encore plus précisément les besoins.

M. ROTH :

Aborde les freins au développement des solutions de transport alternatives et cite la position réservée des chefs d'entreprises sur le covoiturage (notamment à cause de l'effet de groupe en cas de retard).

Note que les horaires décalés de plus en plus pratiqués par les entreprises ne facilitent pas l'usage du transport en commun.

Demande quelle est la situation au niveau des plans de déplacements d'entreprise (PDE), (à voir auprès de la CCI).

M. SELLIER :

Dit qu'il faut distinguer le covoiturage domicile-travail qui implique une relation régulière et durable entre plusieurs personnes sur un trajet commun et le covoiturage dynamique, qui concerne

généralement des déplacements plus occasionnels ou des distances plus longues, et qui nécessite l'utilisation des technologies de l'Internet mobile pour mettre les gens en relation.

MME PERSON :

Propose de créer une interface (site Internet) qui puisse regrouper l'offre de covoiturage du Pays de Châlons, que ce soit pour des trajets réguliers (actifs) ou des trajets occasionnels (loisirs, rendez-vous...). Cette interface pourrait également être liée avec les autres offres déjà existantes à l'échelle départementale ou régionale.

M. ROTH :

Souligne que le site www.vitici.fr permet de calculer les temps de transports à l'échelle régionale. Ce site pourrait être utile au recensement de l'offre de transport.

M. CHONÉ :

Précise que les PDE (Plan de Déplacements Entreprise) ainsi que les PDA (Plan de Déplacements des Administrations) sont inscrits dans les objectifs de l'Agenda 21 de l'agglomération châlonnaise. En cours d'élaboration. Une réflexion est en cours au niveau des administrations de Châlons.

M. BOYER :

Pense également pouvoir s'appuyer sur les connaissances dont dispose la Renaissance Immobilière Châlonnaise dans les quartiers d'habitat social. Bien qu'il n'existe pas de données écrites, des besoins ont déjà été exprimés par certains habitants (jeunes...) et d'autres ont plutôt été ressentis (personnes âgées...). Ces besoins potentiellement couverts méritent d'être pris en compte.

MME MACHET :

Après discussion, la commission décide de conserver le découpage intercommunal ainsi que les deux groupes déjà constitués pour la répartition du travail.

Pour rappel, les deux groupes ont été définis de la manière suivante :

- **Groupe 1 :** CA de Châlons-en-Champagne, CC de la région de Mourmelon, CC de la région de Suippes, CC des Sources de la Vesle
- **Groupe 2 :** CC de la région de Condé, CC de Jâlons, CC de la Vallée de la Craie, CC de la Guenelle, CC du Mont de Noix, CC de l'Europort, CC de la Vallée de la Coole

La liste des membres constituant ces groupes se trouve dans le support méthodologique. Chacun des membres s'est engagé à informer les élus ainsi qu'à sensibiliser son réseau professionnel à la démarche engagée par la commission.

Les documents complémentaires nécessaires à la diffusion et à l'utilisation des outils de diagnostic seront transmis sous quinzaine. Cette période sera utilisée pour le repérage des personnes ressources et des personnes relais susceptibles de pouvoir apporter des informations.

La prochaine réunion de travail aura lieu le 11 avril à 18 heures à la Maison des Syndicats de Châlons-en-Champagne.

MME MACHET :

Avant de conclure et de remercier les participants, présente les objectifs pour la prochaine réunion :

- Repérage et sensibilisation des personnes ressources
- Début des recherches en se focalisant uniquement sur les deux premières grilles (recensement de l'offre).